

4.3.93

(MAGN)

2

## COURRIER

# Les lecteurs ont la pa

### USINE. Incinérer à Saint-Julien?

**M. Georges Borgeaud pense que c'est une aberration de construire une usine d'incinération à Saint-Julien, étant donné la topographie des lieux.**

Faut-il vraiment renvoyer les planificateurs en troisième classe de primaire pour qu'ils apprennent le b.a.-ba de la géographie locale? Il le semble bien.

Chacun reconnaît depuis longtemps que la cuvette géographique genevoise, entourée de montagnes, donne lieu à un microclimat très difficile à gérer avec ses inversions de température en été et en hiver. A part les bons coups de bise, trop rares, la pollution stagne et le fameux plan des mesures d'hygiène de l'air du Conseil d'Etat est un défi qu'il sera difficile de gagner.

Dans ce contexte, l'usine d'incinération des Cheneviers est de très loin le plus gros pollueur du canton. Cette usine devra être encore équipée d'une installation de réduction des oxydes d'azote, permettant du même coup la réduction de la formation d'ozone nocif.

Et c'est le moment où nos chers amis de Haute-Savoie et de l'Ain cherchent où implanter leur propre usine d'incinération des ordures. Parmi la demi-douzaine de sites possibles, on envisage de retenir celui de Saint-Julien. C'est aberrant. Sans doute, notre canton forme-t-il une pénétrante entre les deux départements voisins. Aussi est-il tentant de placer cette usine non loin de la jonction des deux départements. En réalité, il serait de loin préférable que chaque département construise sa propre usine comme c'est d'ailleurs le sens de la planification française. En effet, le site de Saint-Julien serait catastrophique pour les Genevois. Cette localisation se trouve en plein dans la cuvette géographique genevoise. Plus que les retombées à proximité immédiate de l'usine, il faut craindre les effets, no-

tamment les dépôts irréversibles de métaux lourds sous l'axe des vents dominants, qui sont du sud-ouest en direction du nord-est. L'empoisonnement du sol dans ce même axe, à partir des Cheneviers, est déjà inquiétant. L'adjonction d'un deuxième axe, à partir de Saint-Julien, serait un comble.

A quoi il faut ajouter, et ce n'est pas une circonstance secondaire, l'in vraisemblable retard des normes françaises admissibles en la matière, par rapport aux nôtres, de même qu'à l'état de la technique en la matière. Depuis que les industriels ont pu être assurés que la fermeté gouvernementale leur fournissait un créneau de recherche avec des débouchés valables, les progrès technologiques ont été immenses: diminution de trois ou quatre fois pour certains métaux lourds, jusqu'à dix fois pour les émissions de NO<sub>x</sub>. Les usines modernes à faible taux d'émission sont seules valables, avec évidemment un coût plus élevé. Mais ce coût, dans la balance entre le coût et l'utilité sanitaire qui en résulte, est très largement payant.

Nos amis français ne vont tout de même pas réitérer le coup de leurs normes d'épuration des eaux, deux fois plus laxistes que dans le reste de l'Europe, ce qui avait rendu impossible une usine d'épuration commune pour le bassin du Foron, comme l'avait relevé à l'époque le député M. Odier.

Il faut rappeler que dans le Traité EEE, les études d'impact d'une installation proche de la frontière, permettent à l'Etat voisin d'apporter ses observations en temps utile. A l'heure où l'on parle tant de la région et de la collaboration transfrontalière, de l'AGEDRI, etc., comment se fait-il que le problème de la localisation d'une usine d'incinération en situation aussi catastrophique pour le bassin genevois ne soit pas soulevé et examiné sérieusement, d'emblée, sans attendre que «les carottes ne soient cuites» dans les administrations.

G. BORGEAUD